

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Natourau Regionau de Miuvachas en Lèmosin

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 26 MARS 2024

### DÉLIBÉRATION N° B.2024-18 PARTENARIAT AVEC LA SCÈNE NATIONALE D'AUBUSSON ET LA COMPAGNIE LIBERTIVORE – FÊTE DU PARC

Date de la convocation  
19/03/24

Le 26 mars 2024 à 14h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

#### Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise		MH MICHON	x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

#### Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline	X				
PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	x		
23 DEFEMME Catherine			x		
MARTIN Valéry			X		
87 LARDY Brigitte					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	1		2	4

#### Collège Intercommunal et Communal

##### Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	x				
VMM SAVIGNAC Sylvie		P. BRUGERE	X		
CGS NICOUX Renée	X				
PV BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun	3	1		4	4

##### Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Olga					
HORNEBECK Catherine		B. POUYAUD	x		
MIGNAUT Thomas					
POUYAUD Bernard	x				
23 MAGRIT Gilles					
MOUNAUD Patrick		G. SALVIAT	x		
SALVIAT Gérard	x				
87 LAHAYE Françoise	x				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	2		5	5
TOTAL EPCI et communes	6	3		9	9

#### Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)  
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)  
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)  
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

## **CODE PROJET : 8104**

### **Charte de Parc 2018-2033 :**

#### **Axe 3 - Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur**

#### **Orientation 8 – Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire**

#### **Mesure 35 - Partager l'accès à la culture et faciliter la création**

### **Contrat de Parc 2023 – 2026 : fiche 2.16**

#### **Le rapporteur, Renée NICOUX, expose :**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en Limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2023-2026 ;

Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Considérant les objectifs de la charte 2018-2033 et notamment l'Axe 3 Millevaches territoire participatif et ouvert sur l'extérieur – Promouvoir et partager un territoire attractif et innovant et en particulier la mesure 35 « Partager l'accès à la culture et faciliter la création » ;

#### **Contexte :**

---

Depuis 2021, le Théâtre Jean Lurçat - Scène nationale d'Aubusson - et le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR ML) ont formalisé un partenariat afin de développer des projets artistiques et culturels autour de représentations hors les murs permettant de valoriser les patrimoines et les espaces naturels du PNR ML.

Suite aux projets mis en œuvre entre les deux structures et la compagnie Libertivore, une réflexion s'est engagée sur le ciel étoilé en lien avec la fête des 20 ans du Parc.

#### **Description du projet :**

---

La compagnie Libertivore (compagnie associée à la Scène nationale) souhaite travailler ce sujet dans le cadre de deux résidences à Aubusson (mai et octobre 2024) dont l'objectif est la création d'un nouveau spectacle « Les étoiles consentantes » prévue pour 2025.

Une représentation aura lieu lors de la fête du Parc le samedi 6 juillet sur le site de la Maison du Parc à 23h. Il s'agit d'une pièce cir-chorégraphique d'une heure avec 3 artistes et 2 musiciens et un final où le public est invité à participer et danser. Le point de départ de la réflexion sera l'acceptation de l'obscurité. Dans le cadre de ce projet la Scène nationale prendra à sa charge le financement des résidences et la mise à disposition des régisseurs, soit un budget de l'ordre de 16 000€ pour 2024.

Il est proposé que le PNR ML soit co-producteur de ce spectacle, ce qui inclura la représentation de juillet, à hauteur de 6 000€. Le Parc prendra également à sa charge les frais de restauration et d'hébergement de la compagnie pendant le week-end de la fête. La résidence de création de mai se déroulera essentiellement sur le site de la Maison du Parc.

Le projet et la coproduction seront formalisés dans une convention tripartite entre le PNR ML, la Scène nationale et la Cie Libertivore.

Le budget total prévisionnel de la production s'élève à 21 600€.

Le budget alloué par le PNR ML pour ce projet en 2024, et le plan de financement associé est le suivant :

<b>Dépenses prévisionnelles (€ TTC)</b>		<b>Recettes prévisionnelles (€ TTC)</b>	
Co-production dont hébergement et frais annexes	6 000 €	Contrat de Parc (Région) 34%	2 050 €
		Autofinancement PNR (66%)	3 950 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 000 €</b>

#### **Proposition :**

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de poursuivre le partenariat avec la Scène nationale d'Aubusson afin de présenter des spectacles en extérieur sur le territoire du PNR de Millevaches en Limousin ;
- de valider le principe de renouvellement d'une convention de partenariat avec la Scène nationale d'Aubusson ;
- de valider le principe d'une coproduction du spectacle de la compagnie Libertivore et une représentation lors de la Fête du Parc en juillet 2024 ;
- d'approuver le plan de financement du projet ;
- d'autoriser le Président à :
  - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
  - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget 2024, au chapitre correspondant.

#### **LE BUREAU SYNDICAL,**

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,

**Au vu des visas et considérants,**

**Après en avoir délibéré,**

#### **DECIDE :**

- de poursuivre le partenariat avec la Scène nationale d'Aubusson afin de présenter des spectacles en extérieur sur le territoire du PNR de Millevaches en Limousin ;
- de valider le principe de renouvellement d'une convention de partenariat avec la Scène nationale d'Aubusson ;
- de valider le principe d'une coproduction du spectacle de la compagnie Libertivore et une représentation lors de la Fête du Parc en juillet 2024 ;
- d'approuver le plan de financement du projet ;
- d'autoriser le Président à :

- prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
  - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget 2024, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	2	3	6		
Départemental = 6	2	1	2	4		
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	3	4	4		
TOTAL = 24		9	14	19		

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
 Pour Extrait certifié conforme  
 Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente  
 délibération a été transmise en  
 Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre  
 du contrôle de légalité le 02.04.24  
 Et qu'elle a été affichée le 02.04.24



**REÇU LE**  
**02 AVR. 2024**  
**SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL**  
**(CORRÈZE)**